



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 25 mai 2026, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Madame la conseillère Ginette Mondat
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Madame la conseillère Razak Malekan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Madame Nadia René, trésorière adjointe du
Service des finances

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

Le maire présente le programme d'immobilisations 2027-2028-2029-2030-2031 de 19 h 03 à 19 h 45.

26-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du Programme d'immobilisations 2027-2028-2029-2030-2031

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-05-02 ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029-2030-2031

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme d'immobilisations 2027-2028-2029-2030-2031, et que le document explicatif de celui-ci soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité suite à l'adoption du budget 2027.

2026-0179

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 57.

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice